

Association sportive du collège Les Salières - Règlement de la section SURF

Article 1 : Inscription

Un élève est inscrit lorsqu'il rend son dossier complet (licence + règlement surf).

Les élèves sont affectés dans le groupe perfectionnement ou débutant, en fonction de leur niveau et des conditions de mer.

Les inscriptions sont ouvertes à tous, à n'importe quel moment de l'année. Les élèves doivent avoir obtenu l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN).

Un roulement entre élève est mis en place, pour permettre à chacun de réaliser le même nombre de séances.

Article 2 : Déroulement

Deux séances sont organisées les mercredis après-midi, avec des groupes de 8 élèves chacun :

- 2 heures pour le perfectionnement;
- 2h pour les débutants.

Ne peuvent venir que ceux inscrits au tableau d'affichage le lundi précédent (ou sur internet).

En raison de la température de l'eau et de l'air, une pause hivernale sera effectuée entre les mois de décembre et mars pour les débutants voire les confirmés.

En cas de conditions de mer insuffisantes, et si les conditions météorologiques le permettent, d'autres activités seront proposées (Natation, rame, sauvetage, protection de l'environnement, météorologie).

Chacun à leurs niveaux, les élèves pourront participer aux compétitions UNSS en surf (compétitions par équipe).

Article 3 : Lieux et horaires :

Les élèves sont attendus à la plage de Gros Jonc, aux heures de rendez-vous fixées. Ils en repartent dès la fin du cours par leurs propres moyens. **Le professeur d'EPS encadrant l'activité est responsable des élèves uniquement sur le créneau horaire indiqué.**

Les lieux, horaires des rendez-vous seront affichés dans la vitrine UNSS le lundi à 10h.

Les séances se dérouleront essentiellement sur la plage de Gros-Jonc et Les Gouillauds, voire Les Grenettes.

Le professeur d'EPS responsable de l'activité se réserve le droit d'annuler la séance s'il estime les conditions météorologiques inadaptées.

Article 4: Matériel

Les confirmés auront leur matériel dans la mesure du possible (planche, combinaison, chaussons).

Pour les débutants, il sera prêté planches et combinaisons.

Article 5 : Assiduité

La liste des élèves sera affichée avec les horaires de rendez-vous au plus tard le lundi à 12h. Elle sera publiée sur le site internet du collège, Rubrique UNSS/Surf.

En cas de maladie, il faudra prévenir M. BRONDEAU avant le mardi à 12h00 ou par mail (cliquer sur le nom de l'auteur de l'article sur le site internet – benjamin.brondeau@ac-poitiers.fr).

Si l'élève ne prévient pas, il sera inscrit de nouveau une fois que tous les élèves sur liste d'attente auront pratiqué l'activité.

Article 6 : Attitude et comportement

Une attitude bienveillante et respectueuse est exigée. Un point d'honneur sera mis sur l'humilité, l'esprit d'entraide que pourront témoigner les élèves, en particulier lors des rencontres UNSS.

En cas de problème de comportement, l'élève sera exclu de l'activité.

Nom et Prénom de l'élève :

Date et signature des parents

Signature de l'élève